Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215602541-20251209-DEL2025_85-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 4 Décembre à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RIVOAL Jean Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 27 Novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27 Novembre 2025.

Présents : M. RIVOAL Jean Pierre, Maire, M. CHOQUET Jean Michel, Mme THOMAZIC Catherine, M. BOUEDO Christophe, Mme FEVRE Blandine, Mme BESCOND Servanne, M. GUILLAUME Frédéric, Mme NIZAN Windy, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle (arrivée à la délibération 2025/74) M. PRONOST Yves

Absent(s) excusé(s) :
M. SAINT-AIGNAN Willy, Mme BAUCHE Laëtitia

A été nommée secrétaire : Mme FEVRE Blandine

2025/85 – Echange de terrain - 36 Rue de Lanvaux

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'un bornage a été réalisé par le cabinet de géomètre NICOLAS à la demande de M. GUEHO - SCI PROCUR'IMMO, acquéreur de la parcelle cadastrée section F n°540, située 36 rue de Lanvaux.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des échanges qu'il a eus avec M. GUEHO (acquéreur) et le géomètre.
Afin de régulariser l'état actuel du terrain, il est proposé l'échange de parcelles suivant :

Parcelle appartenant à M. GUEHO
Section F 540 p d'une superficie de 33 m² et de 12 m²
Pour une superficie totale de 45 m²

En échange
Parcelle appartenant à la commune
Section F561 p d'une superficie de 37 m²
Pour une superficie totale de 37 m²

La parcelle créée sur la voirie fera l'objet d'un abandon de parcelles.

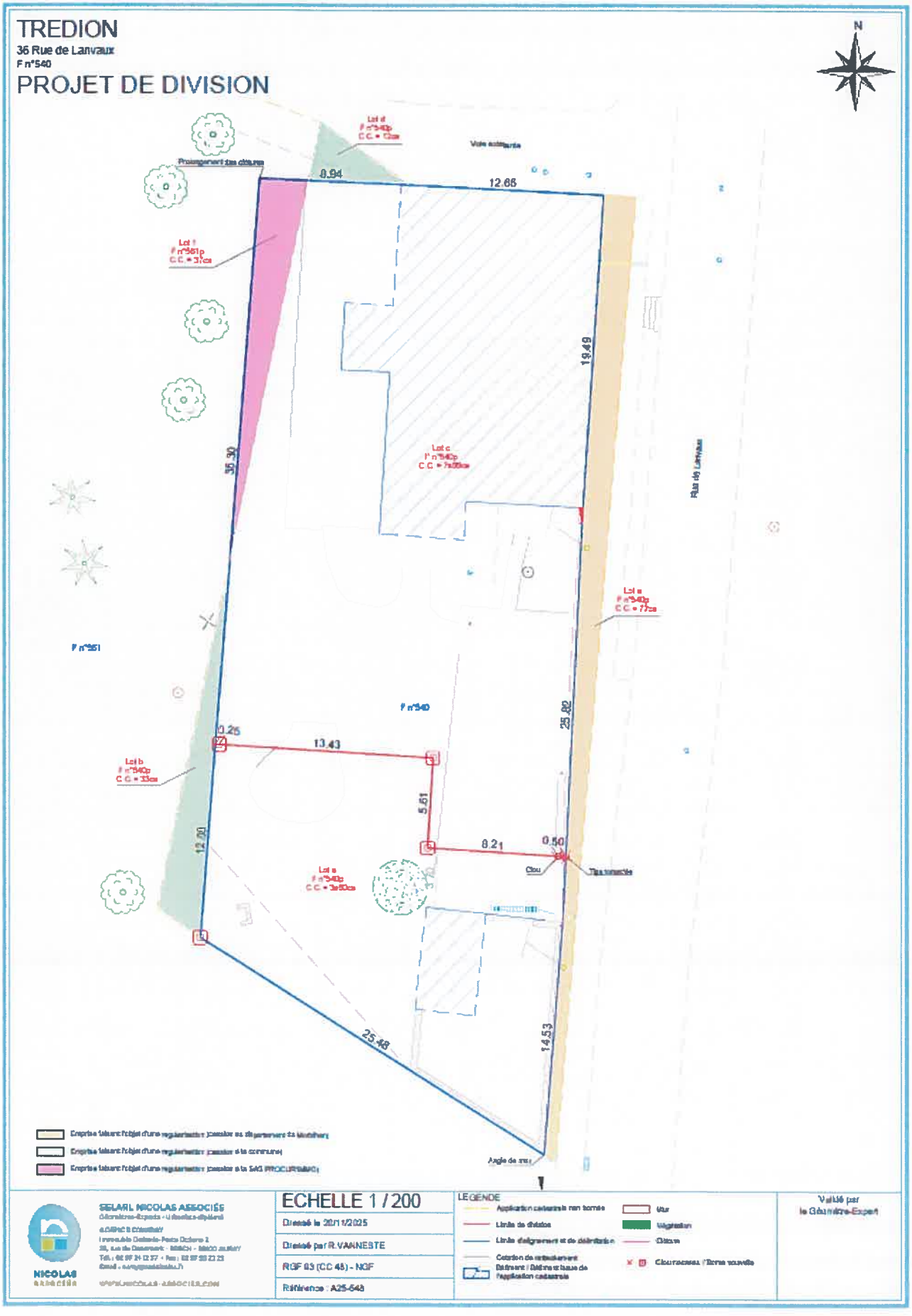
Tous les frais liés à l'acte d'échange de ces parcelles seront à la charge du demandeur. (M. GUEHO)

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215602541-20251209-DEL2025_85-DE

TREDION

36 Rue de Lanvaux
F n°540

PROJET DE DIVISION



SELARL NICOLAS ASSOCIÉS Géomètres-Experts - Urbanistes-diplômés AGENCE D'ERSTEIN Immeuble Colmatis-Porte Océane 2 28, rue du Commerce - ERSTEIN - 67150 ERSTEIN Tél. : 03 88 64 12 57 - Fax : 03 88 59 23 23 Email : ersteinsas@nicolas.fr WWW.NICOLAS-ASSOCIES.COM	ECHELLE 1 / 200 Dressé le 20/11/2025 Dressé par R.VANNESTE RGF 93 (CC 45) - NGF Référence : A25-548
LEGENDE Application cadastrale non bornée Limite de division Limite d'alignement et de délimitation Création de remembrement Bâtiment / Bâtiment basé de l'application cadastrale Mur Végétation Clôtures Cl Clôture créée / Borne nouvelle	Validé par le Géomètre-Expert

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215602541-20251209-DEL2025_85-DE

Il est proposé :

- DE PROCEDER à l'échange de parcelles mentionnées ci-dessus,
- DE DIRE que l'acte notarié sera rédigé par un office notarial,
- DE DIRE que tous les frais liés à l'acte d'échange de ces parcelles seront à la charge du demandeur (M. GUEHO),
- DE DONNER mandat à Monsieur Le Maire ou à un adjoint délégué pour signer l'acte et prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la délibération.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/12/2025
Le Maire
Jean Pierre RIVOAL

